



Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

Le 19 juin 2023 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de M. Jérôme Guitet relative à la vidéosurveillance de l'espace public ;
- question de Mmes Sabine André et Catherine Valat relative aux terrasses dites estivales ;
- question de Mme Estelle Nicolas relative à la mise en place d'abris vélos sécurisés sur l'espace public.

Puis, à 18h43, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 13 juin 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2023.048** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2023.049** Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 3. 09.2023.050** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.



Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

5. 09.2023.051 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2023.DASCO.2 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2023.DASCO.77 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'architecture, urbanisme et environnement de Paris (200 000 euros).

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 2023.DASCO.45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. V.09.2023.055 Vœu rattaché à la délibération 2023.DLH.141 « Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs » relatif au fonctionnement du logiciel AIDA des demandeurs de logement social de la Ville de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris.

10. 2023.DLH.141 Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

11. 2023.DDCT.35 Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

12. 2023.DFPE.91 Subventions (34 994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

13. 2023.DFPE.118 Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

14. 2023.DFPE.129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2	3	1	2	6
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

15. 2023.DVD.43 Stationnement de surface - Mesures de simplification.
M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

16. 2023.DAE.5 Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023.
M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

17. 2023.DEVE.48 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques.
Mme Maud Lelièvre rapporteure.

18. 2023.DVD.83 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.
Mme Maud Lelièvre rapporteure.

19. 2023.DAC.46 Subventions (401 756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).
M. Nicolas Cour rapporteur.

20. 2023.DAC.342 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église Notre-Dame de Lorette (9^e).
M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

21. Q.09.2023.067 Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative à la situation des Dark Stores dans le 9^e.

22. Q.09.2023.068 Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative à la situation d'urgence dans laquelle se trouve le journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi.

23. Q.09.2023.069 Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative au mobilier urbain dans le 9^e.


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 | 3

1 | 2 | 7

DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Sébastien Dulermo (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli), M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Frédérique Dutreuil.

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

Mme Lorraine Gay, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.



Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.048

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Mme Lorraine Gay est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la
séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 2 9

DÉLIBÉRATION

09.2023.049

RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement adopté lors de la séance du 30 novembre 2020 ;

Vu la convocation du 13 juin 2023 adressée par la Maire du 9^e arrondissement pour la réunion du Conseil du 9^e arrondissement du 19 juin 2023 ;

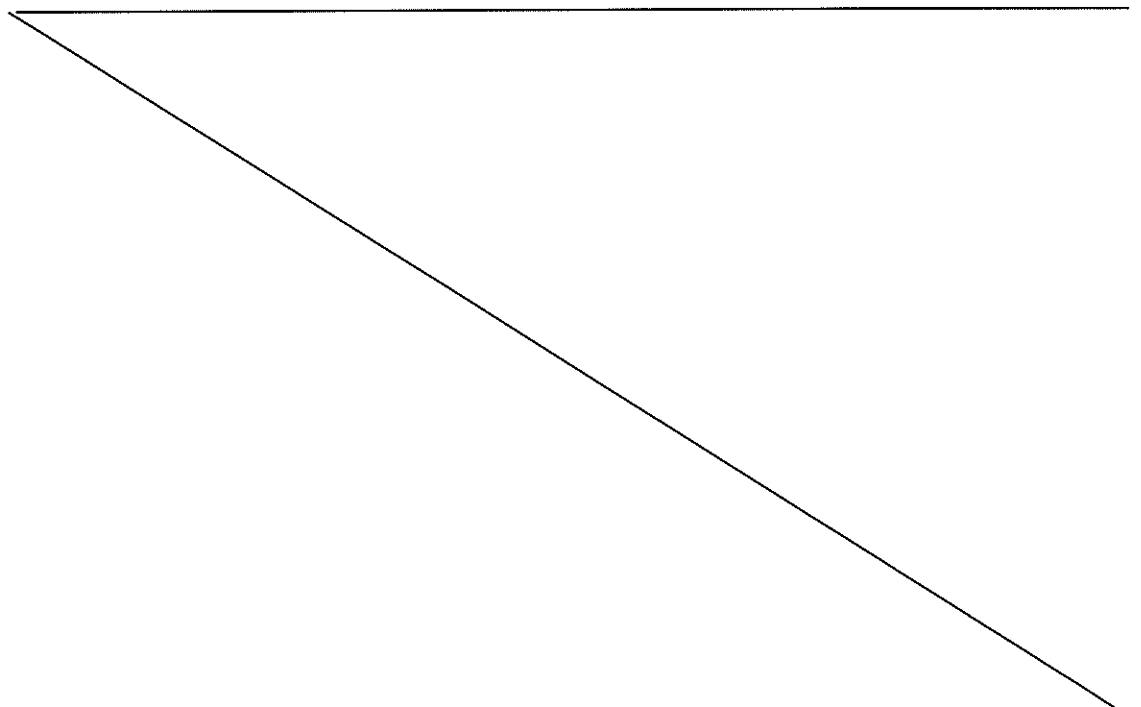
Vu l'ordre du jour initial publié le 13 juin 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 15 juin 2023 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie du 9^e arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.





Sébastien LEPARLIER



19 JUN 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 3 0

DÉLIBÉRATION

09.2023.050

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 22 MAI 2023.

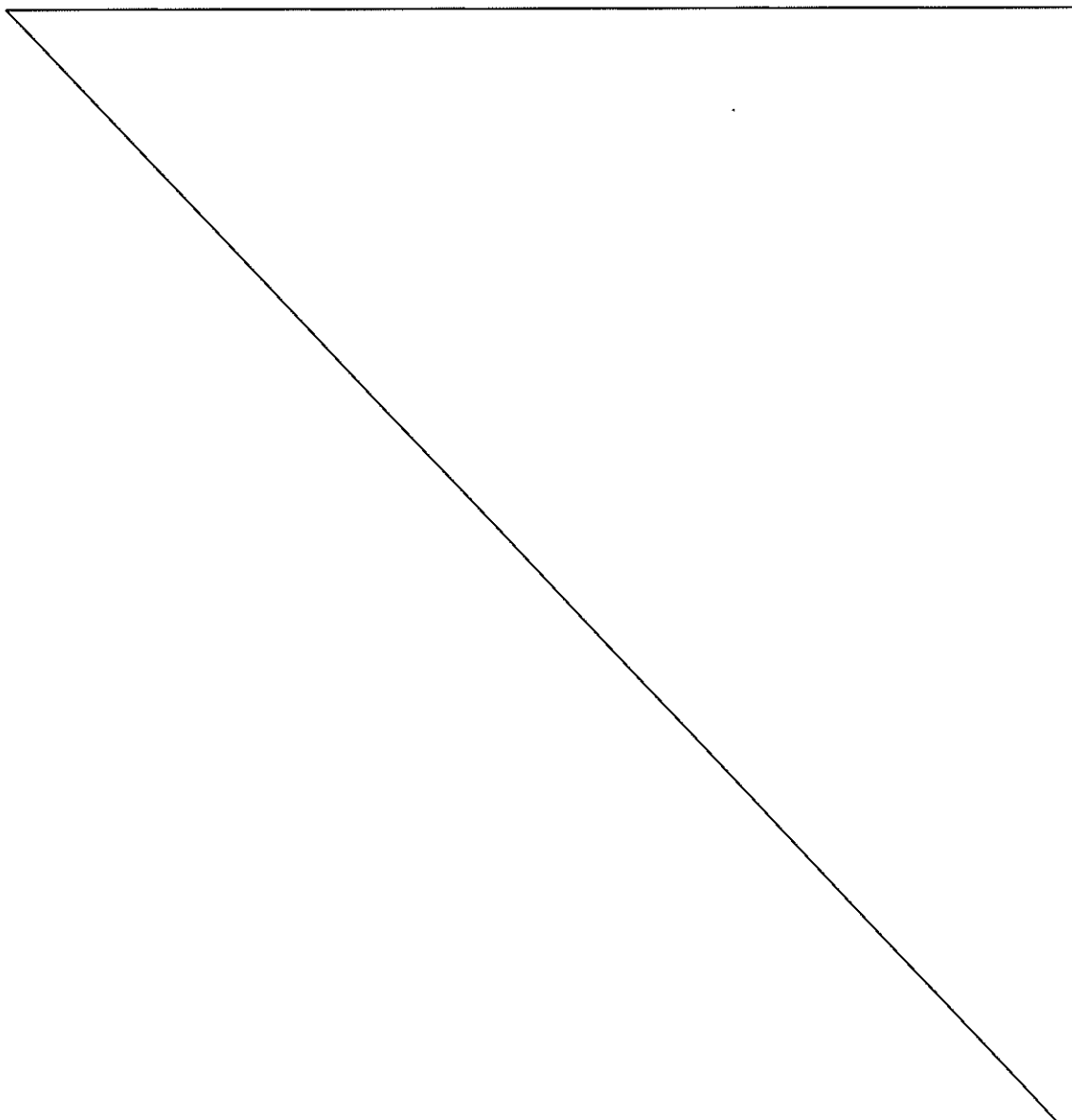
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du
22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.




Sébastien LEPARDIER



19 JUIN 2023

2 3	1 3 1
-------	-----------

DÉLIBÉRATION

09.2023.051

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E
ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu la délibération 2023.DFA.25 adoptée lors de la séance des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification du montant des reports affectés au budget supplémentaire des trois dotations de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E : .

Article unique : Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2023 est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) conformément aux états annexés à la présente délibération.


Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
ETAT SPECIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION ANIMATION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA2022	BS 2023	CD2023
------------------------------	---------	--------	---------	--------

RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)

6068	AUTRES MATIERES			
6156	MAINTENANCE		1 104,00	
6132	FETES ET CEREMONIES			
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE			
6285	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	15 530,00	11 070,43	8 289,34
TOTAL RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)	15 530,00	12 174,43	8 289,34	24 819,34

RUBRIQUE 301 : DOTATION D'ANIMATION LOCALE

60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	302,21		6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00			5 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	5 000,00			5 000,00
6068	AUTRES MATIERES				-
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	5 000,00			5 000,00
61338	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	7 000,00	7 728,30	3 000,00	10 000,00
6156	MAINTENANCE				-
6182	DOCUMENTATION GENERALE		20,42		-
62268	HONORAIRES		6 480,00		-
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	40 724,17	3 549,33	38 549,33
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	30 000,00	57 461,07	16 818,33	46 818,33
6238	DIVERS PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00	8 533,22	71,79	10 071,99
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	2 839,86	187,68	4 157,58
6285	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	75 288,00	90 690,84	22 311,64	97 799,64
6354	DROIT ENREGISTREMENT		5,00		-
TOTAL RUBRIQUE 301 CHAPITRE 011	182 288,00	214 807,09	46 138,89	228 426,59	

RUBRIQUE 0282 : TRAVAUX URGENTS

615221	BATIMENTS PUBLICS	260 965,00	243 349,85	60 000,00	320 965,00
TOTAL RUBRIQUE 0282 CHAPITRE 011	260 965,00	243 349,85	60 000,00	320 965,00	

TOTAL DOTATION ANIMATION LOCALE	459 783,00	470 331,39	114 427,93	574 210,93
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023	
RUBRIQUE 020 : MAIRIE D'ARRONDISSEMENT					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 831,00	11 963,90	6 831,60	13 162,60
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	30 000,00	60 309,30	27 427,00	57 427,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	20 000,00	30 677,09	34 478,00	54 478,00
60623	ALIMENTAIRE		1 771,77	1 732,86	1 732,86
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	3 864,12	-	1 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00		-	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	103 000,00	118 137,56	19 875,32	122 875,32
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	18 994,24	2 133,71	19 133,71
6068	AUTRES MATIERES		3 164,00	-	-
611	CONTRAT DE PRESTATIONS		1 080,00	1 620,00	1 620,00
61351	LOCATION VEHICULES TAM	117 000,00	75 152,23	23 311,68	93 688,32
61358	LOCATION MOBILIERES - AUTRE		11 738,90	20 875,63	20 875,63
615221	BATIMENTS PUBLICS		1 448,66	935,94	935,94
6156	MAINTENANCE	25 437,00	32 770,12	10 426,19	33 863,19
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 000,00	1 205,08	62,78	3 062,78
6234	RECEPTION		22 103,21	6 725,83	6 725,83
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		7 475,34	-	-
6238	DIVERS				
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	409,66	372,00	1 372,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS			3 320,00	3 120,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHEMENT	30 000,00	33 882,66	721,08	50 723,08
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		1 282,14	-	-
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	8 313,74	3 000,00	9 000,00
6286	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	15 000,00	25 945,52	13 544,18	28 144,18
6283/CHAPITRE 63	INTERETS MORATOIRES	50,00	-	-	50,00
TOTAL RUBRIQUE 020 CHAPITRE 011		396 318,00	493 697,24	129 712,26	526 030,26
TOTAL RUBRIQUE 020		396 318,00	493 697,24	129 712,26	526 030,26


Sébastien LEPARMIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 | 3

1 | 3 | 4

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 0241 : ESPACE ASSOCIATIF

Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	14 900,00	16 464,44	1 500,00
614	CHARGE	600,00	12 954,52	3 000,00
6156	MAINTENANCE		-	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		4 692,01	
TOTAL RUBRIQUE 0241	CHAPITRE 011	15 500,00	34 111,37	4 500,00

RUBRIQUE 242 : MAISON DES ASSOCIATIONS

Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	5 717,00	4 423,58	5 717,00
60623	ALIMENTATION			-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	130,00		130,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00	21,43	200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	303,06	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	796,39	1 000,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	500,00	-	500,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		-	-
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	49 061,00	32 630,21	3 389,21
61335	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00	-	1 000,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	3 000,00	3 050,33	3 000,00
6156	MAINTENANCE	3 200,00	2 358,14	296,90
6182	DOCUMENTATION GENERALE	800,00	30,00	800,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	4 290,67	1 785,00
6234	RECEPTIONS	1 500,00	112,03	1 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	333,34	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00		3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 500,00	8 701,04	2 040,88
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 000,00	3 870,96	2 193,21
TOTAL RUBRIQUE 0242 (ex 0208) CHAPITRE 011		89 628,00	80 941,80	9 507,20


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 | 3 1 | 3 | 5

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9 ^E ARRONDISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
RUBRIQUE 211 : ECOLES MATERNELLES				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	29 000,00	33 273,39	29 000,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	56 721,00	116 266,86	56 930,10
60612-2	ENERGIE - GAZ	30 000,00	35 109,91	29 908,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	55 015,00	66 011,14	13 948,86
60623	ALIMENTATION		307,33	-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00	69,70	1 200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 000,00	7 634,48	1 200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	6 347,96	6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00	1 217,94	1 337,20
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	30 078,00	30 061,13	30 078,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000,00	10 801,25	1 200,00
61521	ENTRETIEN TERRAIN			-
615221	BATIMENTS PUBLICS			-
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	1 328,40	1 000,00
6156	MAINTENANCE	18 735,00	3 826,47	1 203,06
6182	DOCUMENTATION GENERALE		121,80	-
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES DIVERS			-
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	6 881,94	4 406,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHEMENT	1 300,00		1 300,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 332,00	31 733,37	10 336,84
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	5 000,00	2 005,20	5 000,00
TOTAL RUBRIQUE 211 CHAPITRE 011		316 807,00	375 020,72	118 163,06
RUBRIQUE 212 : ECOLES PRIMAIRES				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	61 000,00	44 864,10	61 000,00
60612	ENERGIE			-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	60 000,00	123 447,60	60 670,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	68 043,00	57 881,83	13 886,36
60613	CHAUFFAGE URBAIN	70 494,00	78 341,38	13 722,39
60623	ALIMENTION			-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500,00	311,61	1 500,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	15 800,00	13 937,39	2 800,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00	6 499,31	3 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	6 339,09	4 089,80
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	98 114,00	80 368,17	9 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 100,00	6 964,33	2 100,00
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS		322,33	-
615221	BATIMENTS PUBLICS			-
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	2 030,00	1 644,19	19 683,81
6156	MAINTENANCE	15 432,00	3 219,96	3 080,27
617	ETUDES ET RECHERCHES		-	20 661,60
6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 749,00	1 006,06	12 803,13
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES DIVERS			-
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	8 168,62	11 917,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHEMENT	2 432,00		2 432,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 000,00	31 273,93	20 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 000,00	28 764,30	2 000,00
TOTAL RUBRIQUE 212 CHAPITRE 011		445 671,00	515 775,23	186 349,58

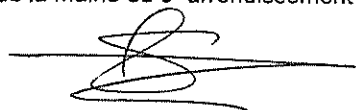


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9 ^E ARRONDISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
RUBRIQUE 3111 : CONSERVATOIRES				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	1 699,23	2 300,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	33 656,00	36 565,46	35 742,52
60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 154,00	16 475,61	17 711,98
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES			-
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00		1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 200,00	1 204,30	3 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	848,30	2 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			-
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	17 000,00	17 331,23	18 439,79
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 850,00	5 471,50	27 746,00
61328	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	2 200,00	5 778,66	2 200,00
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS		171,89	-
613221	BATIMENTS PUBLICS			-
61328	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00	11 236,03	1 000,00
6156	MAINTENANCE	8 750,00	7 529,55	9 520,60
6182	DOCUMENTATION GENERALE		151,01	-
6241	TRANSPORTS DE BIENS		604,00	-
6234	RECEPTIONS	1 000,00	1 586,29	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDENIAGE		165,60	-
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	31 500,00	38 300,71	40 674,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	4 000,00	5 496,63	4 239,51
63513	AUTRE IMPOTS LOCAUX	700,00	630,10	635,00
TOTAL RUBRIQUE 3111 CHAPITRE 011		149 210,00	151 465,20	167 708,39
RUBRIQUE 313 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	3 864,58	4 270,00
60612	ENERGIE			-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	11 000,00	34 231,15	33 461,00
60612-2	ENERGIE -GAZ	10 230,00	7 595,56	11 014,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	7 026,00	9 516,63	10 230,12
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		190,00	-
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	1 721,80	2 017,41
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			195,56
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS		3 663,67	-
613221	BATIMENTS PUBLICS		2 370,00	1 713,60
6156	MAINTENANCE	10 000,00	8 604,42	10 743,01
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	28 895,00	5 202,64	8 895,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		4 510,20	456,77
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	163,93	200,00
TOTAL RUBRIQUE 313 CHAPITRE 011		71 553,00	81 660,62	83 996,47




Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

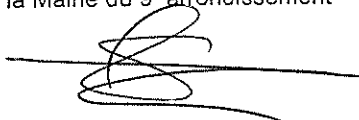
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023	
RUBRIQUE 321 : SALLES DE SPORTS, GYMNASES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	5 536,22	540,00	5 740,00
60612	ENERGIE				-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	84 100,00	85 987,52	3 071,75	87 171,75
60613	CHAUFFAGE URBAIN	28 212,00	29 525,31	1 461,20	31 673,20
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00	276,99		600,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	2 603,20		2 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 250,00	9 396,57	259,12	10 349,12
61521	TERRAINS				-
6156	MAINTENANCE	28 000,00	23 770,64		28 000,00
TOTAL RUBRIQUE 321 CHAPITRE 011		158 962,00	157 076,85	7 372,07	166 334,07
RUBRIQUE 322 : TERRAIN DE SPORT					
6156	MAINTENANCE	350,00			350,00
TOTAL RUBRIQUE 322 CHAPITRE 011		350,00	-	-	350,00
RUBRIQUE 3232 : PISCINES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	157 500,00	118 987,61	12 000,00	129 500,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	72 783,00	135 517,39	87 324,75	160 017,75
60612-2	ENERGIE - GAZ	60 000,00	73 503,41	46 380,00	106 380,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	15 000,00	47 583,16	26 152,00	51 152,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	19 160,00	15 391,66	4 033,11	23 193,11
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	6 771,03		7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	11 337,61	2 919,85	17 919,85
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	840,00			840,00
61338	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	3 500,00	3 952,88		3 500,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00			1 000,00
61521	TERRAINS				-
6156	MAINTENANCE	11 000,00	10 234,94	2 476,92	13 476,92
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX		676,88		-
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			60,75	60,75
TOTAL RUBRIQUE 3232 CHAPITRE 011		322 785,00	443 976,77	191 455,38	514 240,38
RUBRIQUE 3381 : CENTRES D'ANIMATION					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 700,00	5 892,82	1 781,00	6 482,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	30 000,00	134 906,50	81 871,00	131 871,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	12 691,00	35 063,70	25 003,33	37 696,33
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 872 065,00	1 898 615,31	81 506,00	1 933 571,00
6156	MAINTENANCE	135,00	-	260,40	395,40
TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 011		1 939 591,00	2 074 480,33	190 424,73	2 130 015,73


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023	
RUBRIQUE 4221 - CRECHES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 000,00	31 036,13	14 000,00	33 000,00
60612	ENERGIE				-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	80 678,00	159 483,34	75 217,29	165 853,29
60612-2	ENERGIE - GAZ	45 574,00	37 253,48	19 313,33	64 887,33
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 544,00	6 010,48	517,00	6 461,00
60623	ALIMENTATION	290 000,00	263 499,13	36 741,83	346 741,83
60625	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	68 000,00	52 482,31	13 311,98	81 111,98
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	21 000,00	18 838,48	542,09	21 842,09
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	30 000,00	39 677,09	3 317,18	33 317,18
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	6 044,06	603,96	5 603,96
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	31 000,00	32 273,23	3 787,34	34 787,34
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES				-
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	35 000,00	29 529,33	1 308,23	36 509,23
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	6 000,00	3 143,23	1 221,74	7 221,74
6156	MAINTENANCE	21 000,00	23 186,06	1 894,70	22 694,70
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00			3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	244 000,00	289 284,21	3 337,20	247 337,20
6288	SERVICES EXTERIEURS		490,00		-
TOTAL RUBRIQUE 4221 CHAPITRE 011		934 796,00	1 013 433,02	196 694,93	1 130 430,93
RUBRIQUE 511 : ESPACES VERTS					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	12 500,00	18 568,17	7 000,00	19 500,00
60612	ENERGIE				-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	12 398,00	9 345,18	11 537,41	24 135,41
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 512,00	12 993,33	1 409,37	13 921,37
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 500,00	12 762,89	10 684,72	24 194,72
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	131 660,00	108 418,28		131 660,00
61338	AUTRE LOCATION MOBILIERE		3 668,23		-
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	37 470,00	17 362,33	13 313,93	70 823,93
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	4 000,00			4 000,00
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS	3 000,00	3 622,60		5 000,00
6156	MAINTENANCE	20 500,00	19 362,05	14 287,34	34 787,34
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	31 400,00	11 268,73	21 391,18	52 991,18
TOTAL RUBRIQUE 511 CHAPITRE 011		281 140,00	217 374,09	99 874,15	381 014,15



Sébastien LEPARLIER



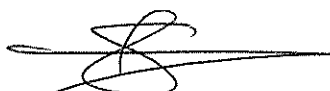
19 JUIN 2023

Millésime N° de page
2 | 3 1 | 3 | 9

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	BS 2023	CO 2023
RUBRIQUE 0281 : ADMINISTRATION GENERALE				
438101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	100 000,00	60 757,57	196 806,92
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER				
438101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	41 320,00	28 213,48	145 577,26
TOTAL RUBRIQUE DOTATION D'INVESTISSEMENT		141 320,00	88 971,05	361 064,18


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

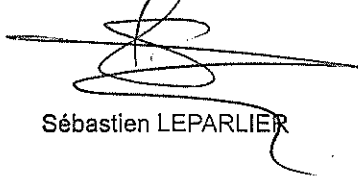
2 | 3 1 | 4 | 0

DÉLIBÉRATION

09.2023.051 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ARTICLE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2023	CA 2022	RS 2023	CO 2023	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	260 691,00	275 708,15	43 923,60	303 934,60
6012	ENERGIE				0,00
60612-1	ENERGIE -ELECTRICITE	507 153,00	920 464,32	428 604,82	935 739,82
60612-2	ENERGIE -GAZ	233 846,00	231 944,20	112 472,94	346 318,91
60613	CHAUFFAGE URBAIN	228 138,00	339 206,71	136 443,06	364 381,08
60623	ALIMENTATION	290 000,00	263 378,43	38 474,71	348 474,71
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	91 610,00	74 396,39	17 144,89	108 754,69
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	57 600,00	49 826,24	4 642,09	62 242,09
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	191 462,00	206 411,62	27 820,84	219 282,84
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	40 200,00	36 181,82	6 002,08	49 001,08
6065	LIVRES,DISQUES,CASSETTES	500,00	0,00	0,00	500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	154 192,00	110 629,28	9 000,00	163 629,28
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	72 600,00	85 967,96	17 977,82	90 577,82
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	2 026 955,00	2 023 444,82	84 263,78	2 110 830,78
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	90 811,00	74 386,15	3 985,21	96 796,21
6133	LOCATIONS MOBILIERES				0,00
61331	LOCATION VEHICULES TAM	117 000,00	73 152,23	23 311,68	93 688,32
61335	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	13 700,00	32 866,99	23 873,63	37 573,63
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	38 600,00	43 334,98	4 509,25	43 109,25
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	43 470,00	24 669,67	34 575,67	78 045,67
61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS				0,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	264 965,00	247 168,51	62 669,34	327 634,34
615231	VOIRIE				0,00
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX				0,00
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	10 030,00	17 830,22	19 685,81	29 731,81
6156	MAINTENANCE	162 339,00	139 966,42	37 339,39	200 096,39
617	ETUDES ET RECHERCHES		0,00	20 661,60	20 661,60
6182	DOCUMENTATION GENERALE	5 349,00	2 334,37	12 913,93	18 464,93
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	4 290,67	1 783,00	5 283,00
62268	AUTRES HONORAIRES	0,00	6 480,00	0,00	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	40 724,17	3 349,33	38 349,33
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS				0,00
6234	RECEPTIONS	2 500,00	23 804,63	6 725,63	9 223,63
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	31 000,00	65 269,93	16 818,25	47 818,33
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES -DIVERS	10 000,00	8 333,22	71,39	10 071,39
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	16 264,22	372,00	17 693,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		0,00	3 110,00	3 120,00
6251	VOYAGE ET DEPLACEMENT				0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHEMENT	56 752,00	33 858,66	723,06	57 473,06
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	38 400,00	15 576,33	21 778,86	60 178,86
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	363 247,00	438 103,25	28 108,92	393 353,92
6285	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	120 818,00	173 320,98	48 896,40	167 714,40
63313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	900,00	814,03	137,00	1 033,00
6334	DROIT D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00	5,00	0,00	0,00
CH 63/ 6983	INTERETS MORATOIRES	50,00	0,00	0,00	50,00
408101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	141 320,00	88 971,03	301 064,18	442 384,18
TOTAL DES DEPENSES	5 723 413,00	6 198 315,68	1 579 827,33	7 308 240,33	


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

2 | 3 1 | 4 | 1

DÉLIBÉRATION

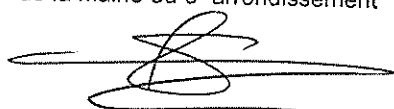
09.2023.051 (suite)

ETAT SPECIAL DU 9ème ARRONDISSEMENT
Budget Supplémentaire 2023 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		5 582 093,00	1 278 763,15	6 860 856,15
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		502 212,34	502 212,34
	Total chapitre 002	-	502 212,34	502 212,34
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	499 783,00	0,00	499 783,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	5 122 310,00	776 530,81	5 898 860,81
	Total chapitre 74	5 582 093,00	776 530,81	6 358 643,81
	Total Fonction 020	5 582 093,00	1 278 763,15	6 860 856,15
TOTAL RECETTES		5 582 093,00	1 278 763,15	6 860 856,15

Budget Supplémentaire 2023 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		141 320,00	301 064,18	442 384,18
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 RESULTAT REPORTE		301 064,18	301 064,18
	Total chapitre 458201	-	301 064,18	301 064,18
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	141 320,00	0,00	141 320,00
	Total chapitre 458201	141 320,00	-	141 320,00
	Total Fonction 020	141 320,00	301 064,18	442 384,18
TOTAL RECETTES		141 320,00	301 064,18	442 384,18



Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 4 2

DÉLIBÉRATION

09.2023.052 (2023.DASCO.2)

CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES
(942 220 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS
D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D.521-10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil départemental de l'éducation nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le rectorat de Paris, la Ville de Paris, la préfecture de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris, relative au projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.2.



Sébastien LÉPARLIER



1^g JUIN 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 4 3

DÉLIBÉRATION

09.2023.053 (2023.DASCO.77)

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET OASIS AVEC LE CONSEIL
D'ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DE PARIS
(200 000 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

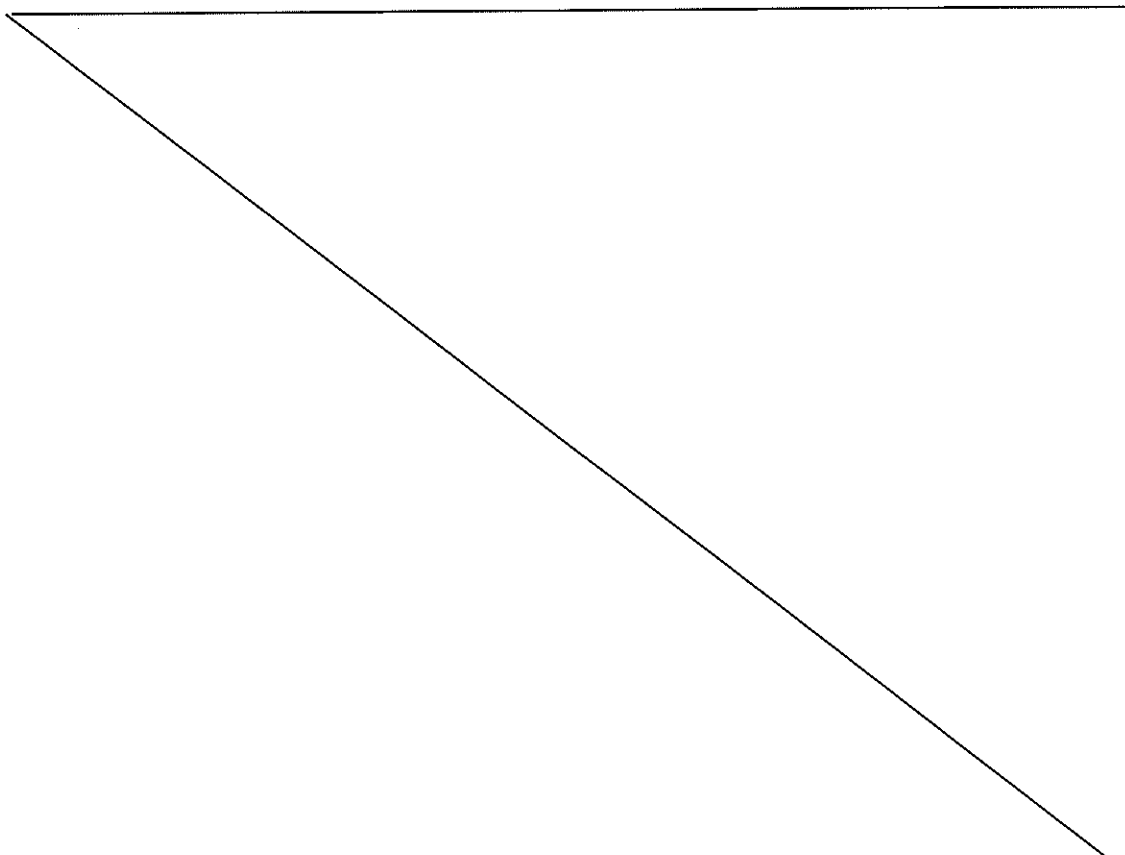
Vu le Code de l'éducation ;

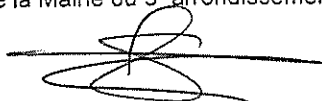
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à la signature
du Conseil de Paris la convention de partenariat et de participation financière relative
à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'architecture, urbanisme et
environnement de Paris (CAUE 75) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2023.DASCO.77.





Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.054 (2023.DASCO.45)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (155 030 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (106 280 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (344 427 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2022.DASCO.70 du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022.DASCO.71 du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), de subventions d'équipement (106 280 euros) et de subventions pour travaux (344 427 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.45.


Sébastien LEPARLIER

1^{er} JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

VŒU 09.2023.055

VŒU RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION 2023.DLH.141 « ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS » RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL AIDA DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, JEAN-PIERRE PLAGNARD ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant la délibération 2023.DLH.141 « Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs » ;

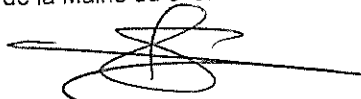
Considérant la nécessité de compléter les engagements pris dans le plan partenarial par la mise en place d'un outil informatique performant de gestion de la demande de logements sociaux et d'aide à la décision en commission ;

Considérant que la DLH estime à 43 % (chiffre de décembre 2022) le nombre de refus par les candidats désignés en commission Ville de Paris, très souvent pour proposition inadaptée à la réalité actualisée de la demande ;

Considérant que ce taux élevé augmente par conséquent le temps de vacance des logements sociaux, certains demeurant ainsi inhabités pendant deux ou trois trimestres ;

Considérant que, pour diminuer ce risque de refus, il faut que les membres des commissions Ville de Paris de désignation aient une meilleure connaissance des personnes à reloger et de leurs attentes ;

Considérant les grandes faiblesses et lacunes de l'outil actuel, le logiciel AIDA, et notamment : incohérences, non mise à jour régulière des situations professionnelles et financières, doublons, pièces manquantes, absence de l'information concernant d'éventuels droits aux APL, information incomplète sur le type d'handicap.... ;



Sébastien LEPARLIER



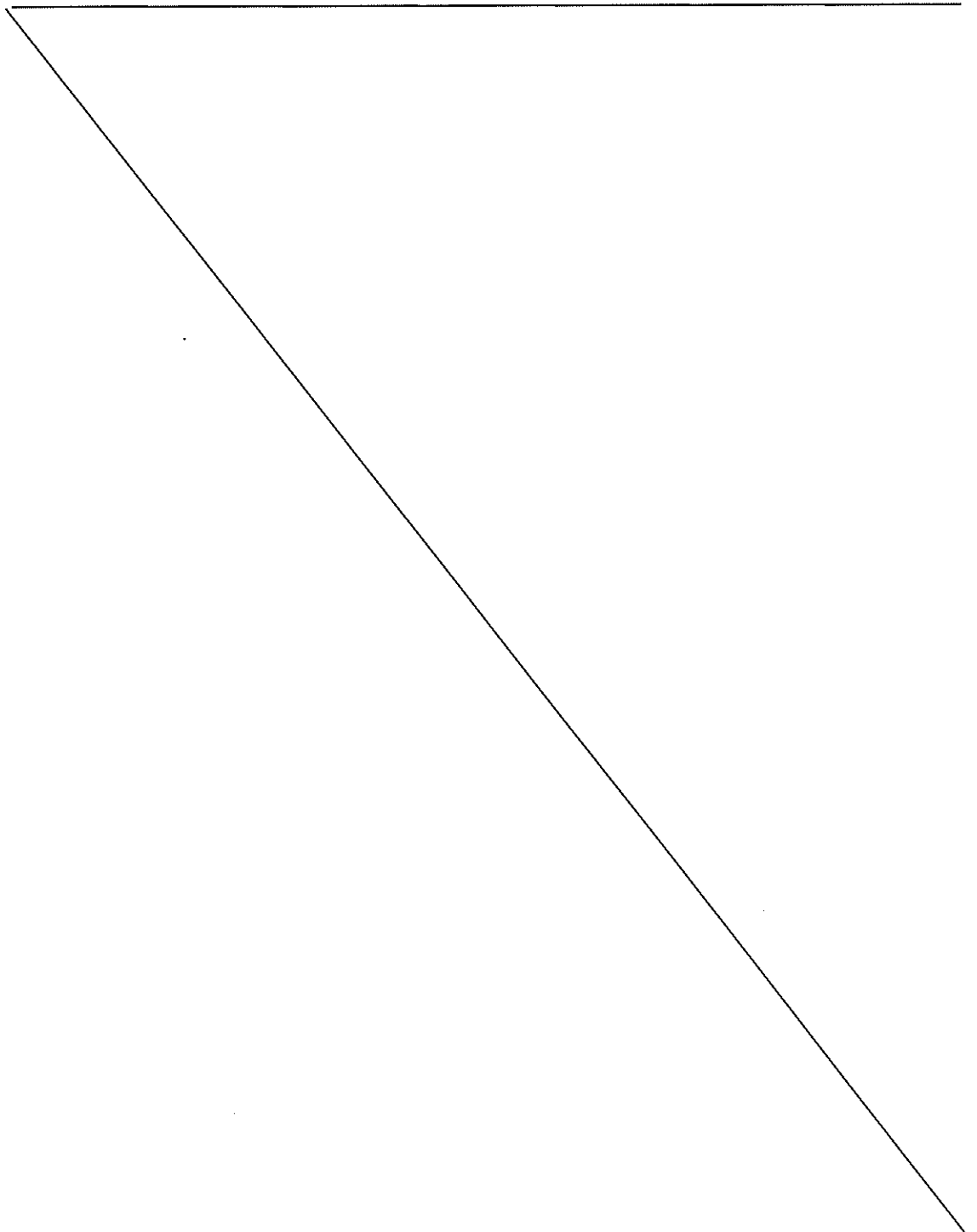
19 JUIN 2023

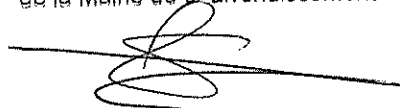
DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2023.055 (suite)

Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que :

- **l'outil AIDA soit totalement remis à jour et qu'un groupe de travail avec un représentant par arrondissement soit mis en place à cet effet.**




Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

2	3	1	4	7
---	---	---	---	---



DÉLIBÉRATION

09.2023.056 (2023.DLH.141)

ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.441-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

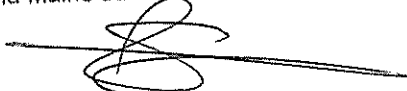
Vu la délibération 2022.DLH.148 actant le lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

Vu l'avis de la Conférence parisienne du logement en date du 12 mai 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DLH.141.



Sébastien LEPARTIER



19 JUN 2023

2 | 3

1 | 4 | 8

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2023.057 (2023.DDCT.35)

SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

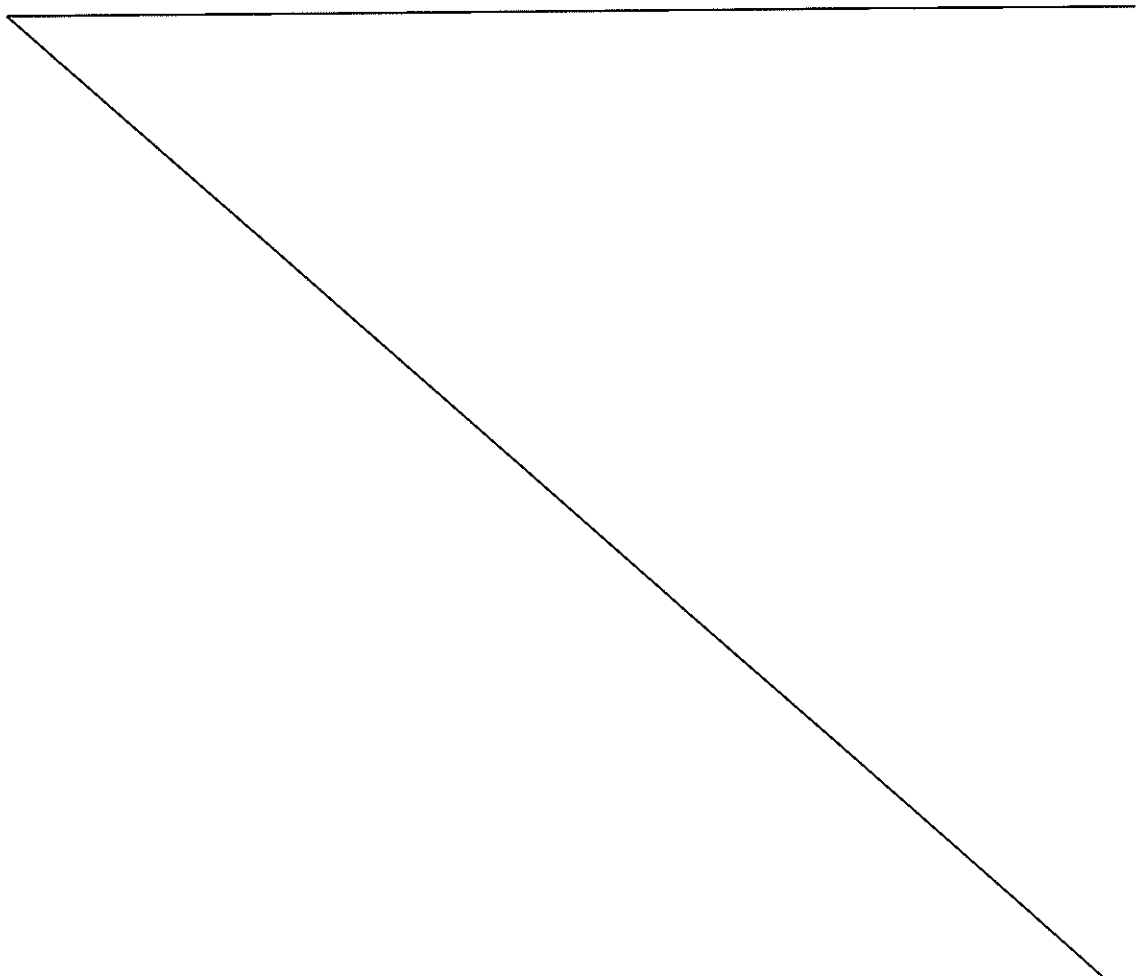
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

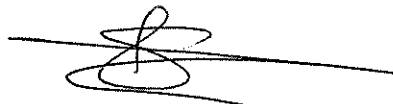
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.35.




Sébastien LEPARLIER



19 JUN 2023

Millésime N° de page
2 | 3 1 | 4 | 9

DÉLIBÉRATION

09.2023.058 (2023.DFPE.91)

SUBVENTIONS (34 994 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SIX ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PARTAGÉES ET À FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

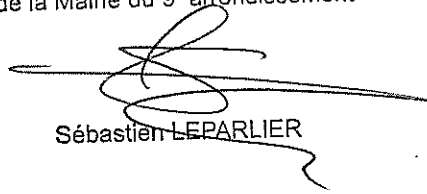
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à six associations et la signature de cinq conventions annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.91.


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page
2 | 3 1 | 5 | 0

DÉLIBÉRATION

09.2023.059 (2023.DFPE.118)

SUBVENTIONS (159 500 EUROS) AVEC CONVENTIONS À 8 ASSOCIATIONS POUR LEUR ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE ET À 2 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LEURS ESPACES DE RENCONTRE PARENTS/ENFANTS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

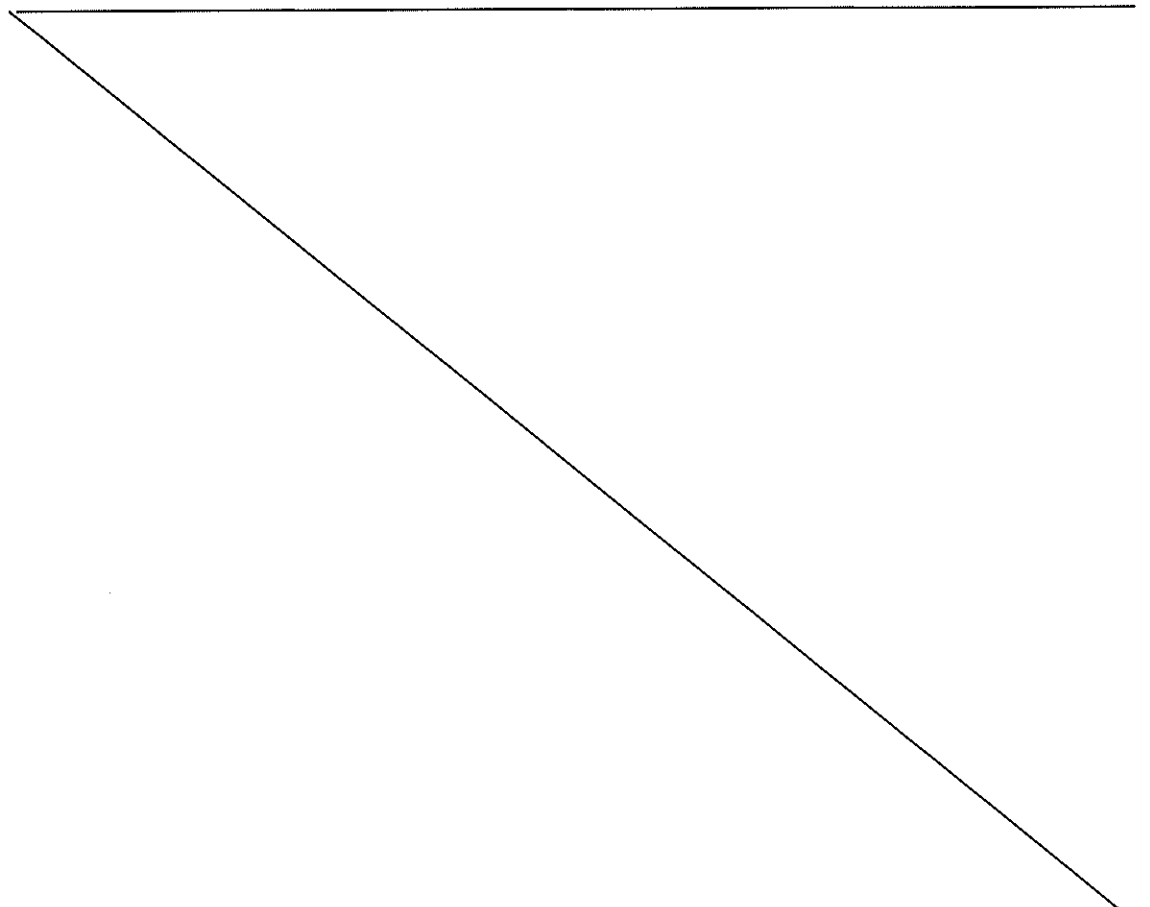
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

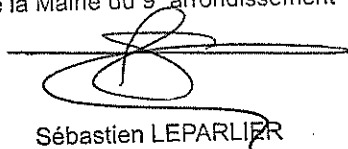
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de neuf conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.118.





Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 | 3

1 | 5 | 1

DÉLIBÉRATION

09.2023.060 (2023.DFPE.129)

SUBVENTIONS (845 932 EUROS), À 5 ASSOCIATIONS ET AVENANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

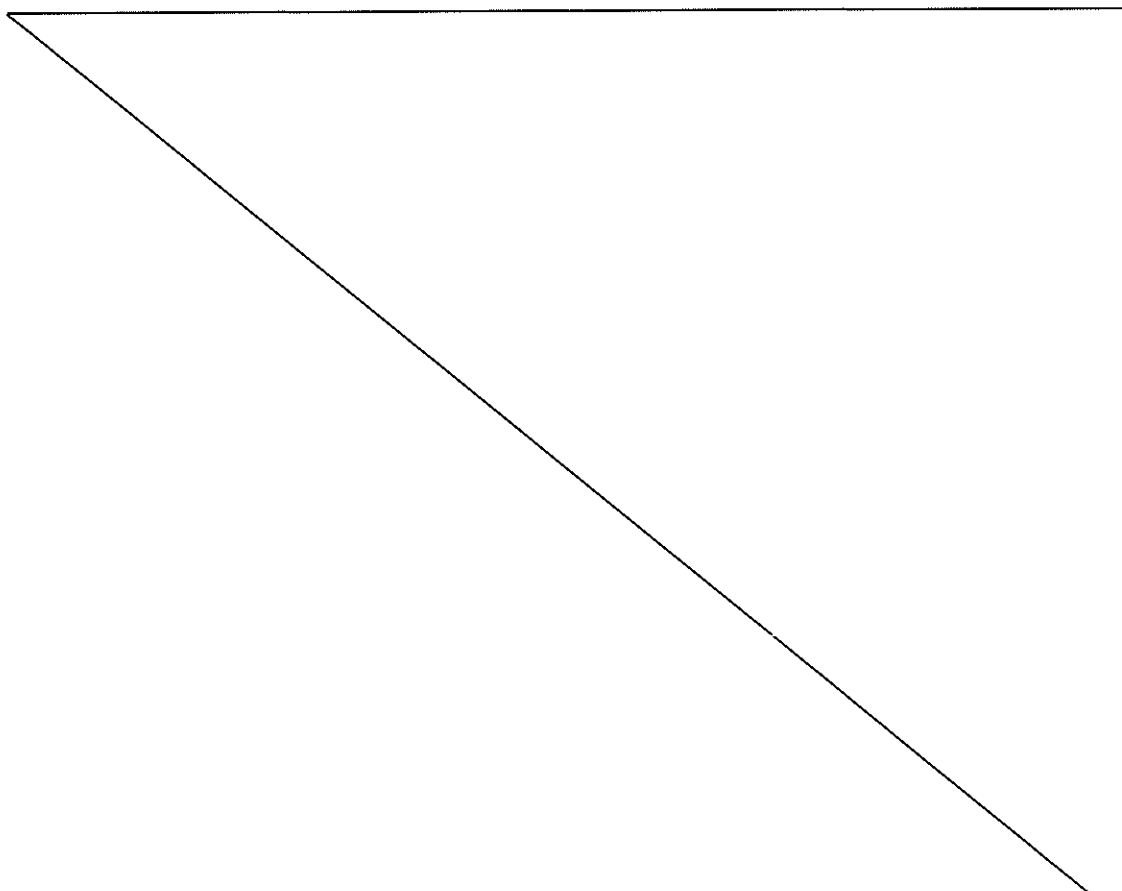
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E : .

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.129.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.061 (2023.DVD.43)

STATIONNEMENT DE SURFACE - MESURES DE SIMPLIFICATION.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1617-3, D.1617-19 et l'annexe I ;

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2011 pris en application du préambule de l'annexe I du Code général des collectivités territoriales portant fixation des modalités de justification des dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé (NOR BCRE1113038A - JO du 20 mai 2011) et modifié par l'arrêté du 6 janvier 2014 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6 ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

DÉLIBÉRATION

09.2023.061 (2023.DVD.43) (suite)

Vu la délibération 2017.DVD.68 relative aux modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé ;

Vu la délibération 2020.DVD.49 relative aux véhicules partagés en libre-service sans station d'attache, et portant fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-1 relative au stationnement de surface - dispositions diverses ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-4 relative au stationnement de surface - stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2022.DVD.03-01 relative au stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires ;

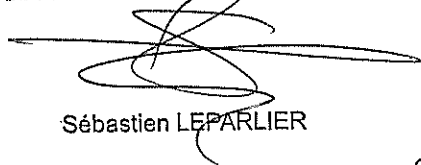
Vu la délibération 2022.DVD.142-02 relative au stationnement de surface - Dispositions Pass Autocar et stationnement des professionnels ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Direction régionale des finances publiques de Paris Île-de-France, une convention de contrôle allégé partenarial ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DVD.43.


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

2 | 3 1 | 5 | 4

DÉLIBÉRATION

09.2023.062 (2023.DAE.5)

CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (100 000 EUROS) À 10 ORGANISMES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS DES TROPHÉES PARISIENS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2023.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et les suivants ;

Vu l'article L.1511-2 du CGCT ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR.2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR.2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

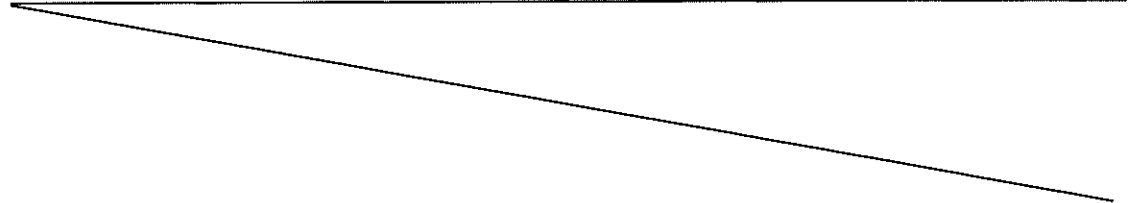
Vu les articles L.2224-13 et suivants du CGCT ;

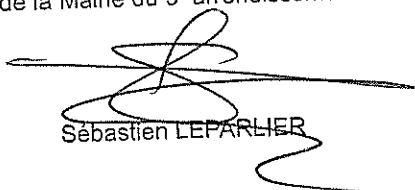
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention de fonctionnement à 10 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec chacun d'entre eux ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.5.




Sébastien LEFARLIER



19 JUIN 2023

2 | 3 1 | 5 | 5

DÉLIBÉRATION

09.2023.063 (2023.DEVE.48)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE POUR LA SORTIE DES PLASTIQUES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2021.DASCO.63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024 conclue entre la Ville de Paris et les caisses des écoles de Paris Centre, des 8^e, 9^e, 10^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements, approuvées par les délibérations, respectivement 2021.DASCO.64, 2021.DASCO.68, 2021.DASCO.69, 2021.DASCO.70, 2021.DASCO.73, 2021.DASCO ;74, 2021.DASCO.79 et 2021.DASCO.80 ;

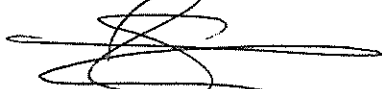
Vu la délibération 2019.DRH.65 relative à la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP ;

Vu la délibération 2021.DEVE.62.DASCO-DASES relative à l'adoption du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Vu les délibérations 2022.DEVE.49 et 2022.DEVE.89 accordant des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques en 2022 ;

Vu le projet de convention annexé au projet de délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions de sortie du plastique, et de signer avec l'ASPP une convention ;


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

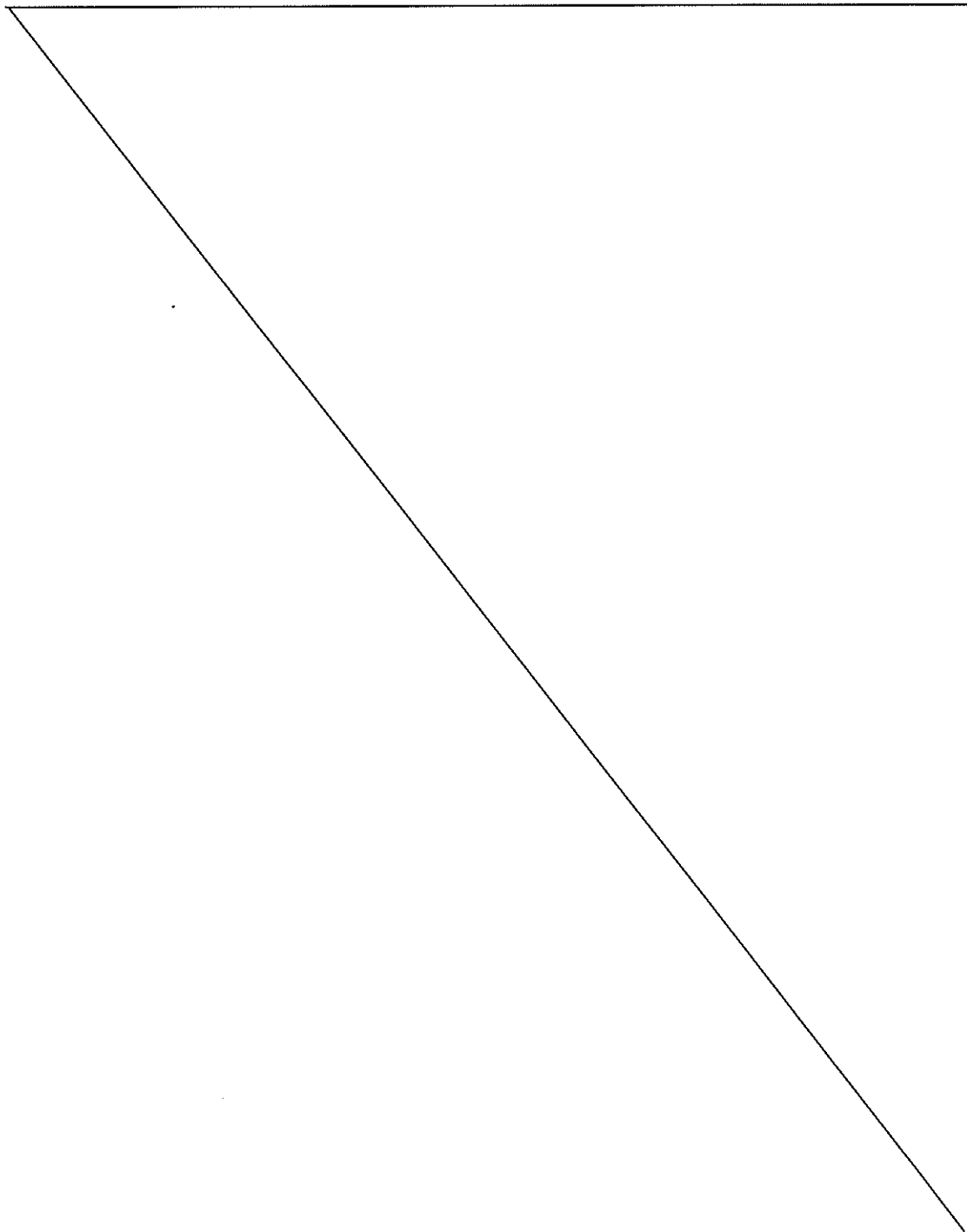
DÉLIBÉRATION

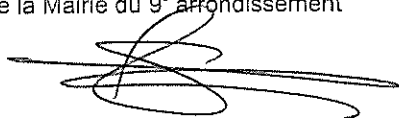
09.2023.063 (2023.DEVE.48) (suite)

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DEVE.48.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 | 3

1 | 5 | 7

DÉLIBÉRATION

09.2023.064 (2023.DVD.83)

PLAN VÉLO. APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2024-2026 ET
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES
AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île de France CR.2017-77 du 19 mai 2017,
relative au Plan Vélo régional, modifiée par les délibérations de la même instance
CP.2018-192 le 30 mai 2018 et CP.2020-272 le 27 mai 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Mme la Maire de
Paris demande l'approbation du plan d'actions 2024-2026 en faveur du vélo et
l'autorisation à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-
France et à prendre toute décision en résultant ;

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2023.DFVD.83.


Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

2 | 3

1 | 5 | 8

DÉLIBÉRATION

09.2023.065 (2023.DAC.46)

SUBVENTIONS (401 756,40 EUROS), CONVENTIONS AVEC QUINZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le soutien du théâtre privé, relative aux subventions d'équipements des théâtres privés sur la période 2022-2024, en date du 24 novembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 15 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.46.

19 JUIN 2023


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU

DÉLIBÉRATION

09.2023.066 (2023.DAC.342)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

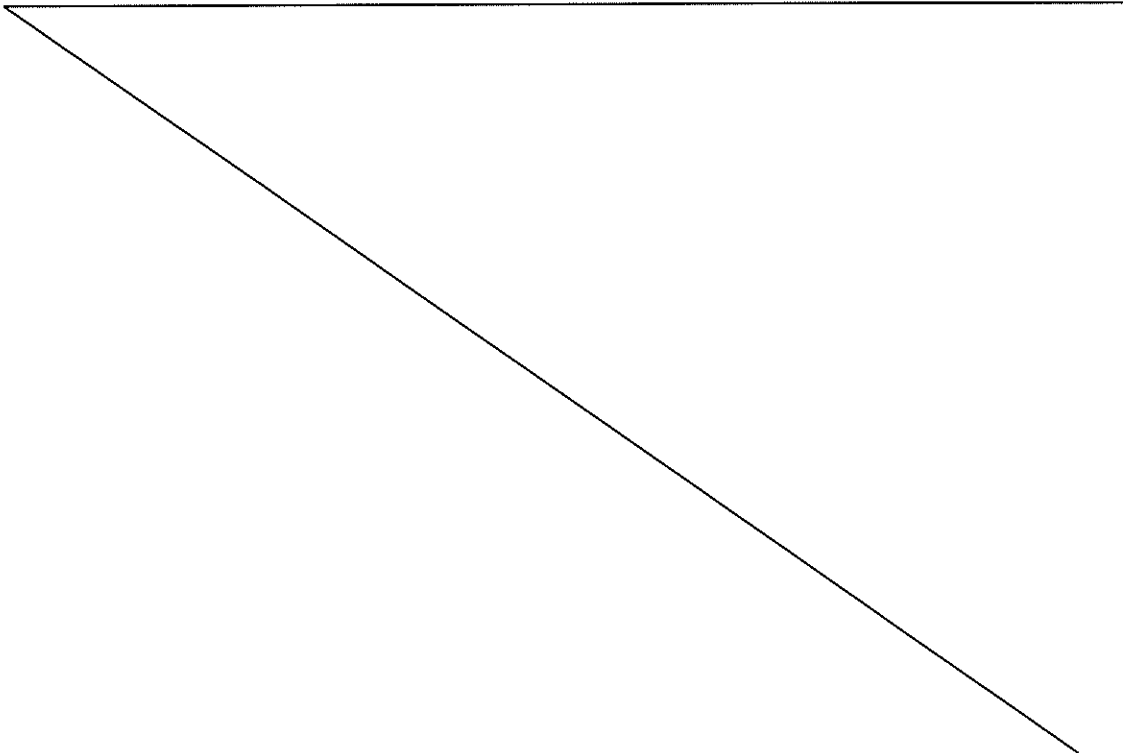
Vu l'article L.621-29-8 du Code du patrimoine ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration des façades de l'église Notre-Dame de Lorette (9^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.342.



Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

Millésime N° de page

2 3	1 6 0
-------	-----------

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.067

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS LE 9^E

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

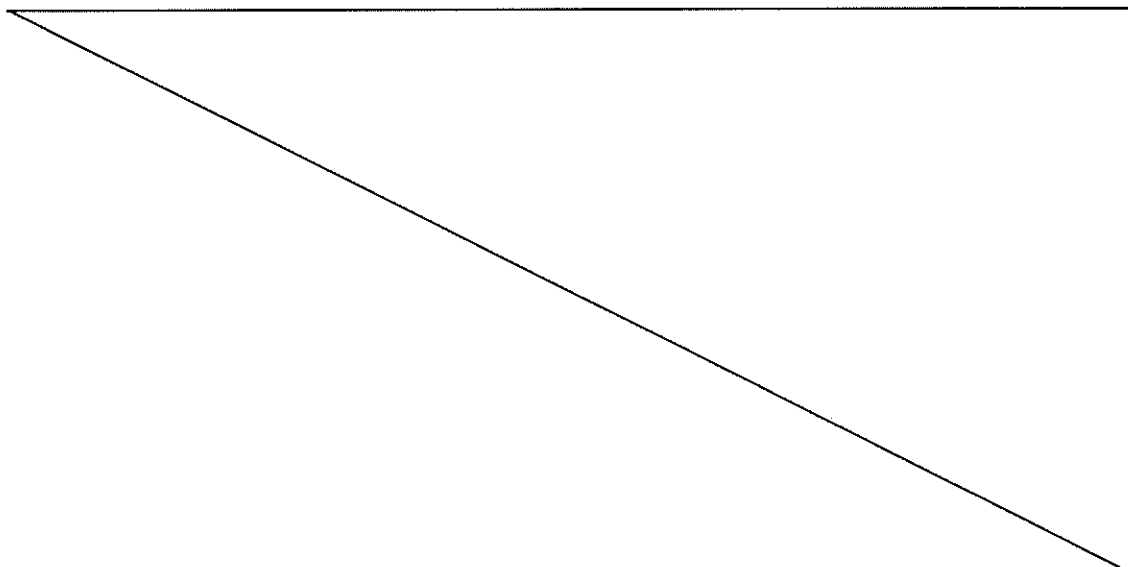
La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

D'après une récente étude de l'APUR, en janvier 2022, plus de 80 « dark stores » appartenant à une dizaine d'enseignes ont été recensés sur le territoire parisien et sa proche banlieue.

Parmi les 60 « dark stores » parisiens, 14 se situent sur un tronçon de voie, protégé au titre de la protection du commerce et de l'artisanat. Par ailleurs, le Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris interdit la création d'entrepôt dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation.

À Paris, le Plan local d'urbanisme (PLU) interdit les locaux à destination d'entrepôt dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation. Ainsi, l'installation de ces activités à la place de locaux commerciaux n'est pas possible sur les parcelles comportant du logement. Toute transformation de locaux commerciaux vers une autre destination nécessite une autorisation d'urbanisme.

Dans notre arrondissement, quelle est la situation à date ?



DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.068

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION D'URGENCE DANS LAQUELLE SE TROUVE LE JOURNALISTE FRANCO-AFGHAN MORTAZA BEHBOUDI.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

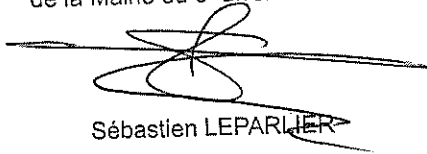
La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Le journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi a été arrêté le 7 janvier 2023 par les talibans. En solidarité, nous avons organisé, dans le cadre des rendez-vous du Neuvième - le « Café du 9^e » - le vendredi 17 février, une rencontre avec sa professeure de français et le directeur de Reporters sans frontières.

Il se trouve que tous les deux habitent notre arrondissement et surtout, le café où s'est déroulée la rencontre est tenu par un journaliste, lui-même ami et confrère de Mortaza Behboudi.

Ce lieu n'a pas été choisi par hasard, le 9^e est l'arrondissement d'ancrage parisien du journaliste emprisonné à Kaboul depuis plus de 5 mois. Depuis ce jour, la solidarité s'installe dans ce lieu devenu le QG de soutien à Mortaza, où l'on peut lire les mots : FREE MORTAZA.

Comme le 9^e est à l'origine de cette mobilisation, pour les raisons exposées et l'état d'urgence dans laquelle se trouve le journaliste, nous demandons à ce que la Mairie du 9^e affiche le portrait de Mortaza Behboudi en solidarité jusqu'à sa libération.



Sébastien LEPARLIER



19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.069

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE AU MOBILIER URBAIN DANS LE 9^E.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.


« Les gens qui voient de travers pensent que les bancs verts
Qu'on voit sur les trottoirs
Sont faits pour les impotents ou les ventripotents
Mais c'est une absurdité car à la vérité, ils sont là c'est notoire
Pour accueillir quelque temps les amours débutants »

Les paroles de cette chanson ont 70 ans cette année et la question se pose toujours concernant l'accueil et le repos sur l'espace public.

Avec ces fortes chaleurs, femmes enceintes, personnes âgées, jeunes, sportives ou sportifs : où et comment se reposer dans nos rues peu ombragées ?

Dans notre arrondissement, de combien de bancs disposons-nous ?

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

19 JUIN 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 6 3

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)

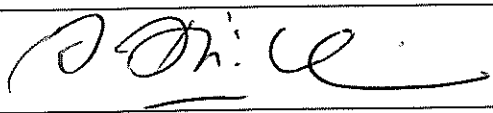
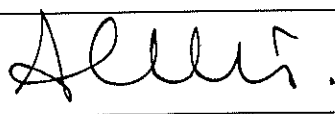

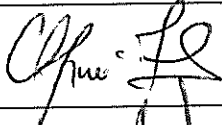
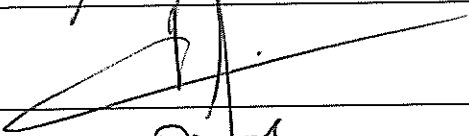
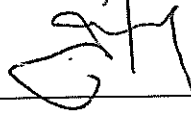


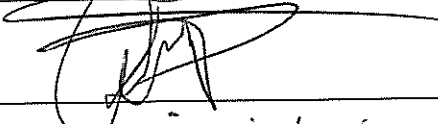
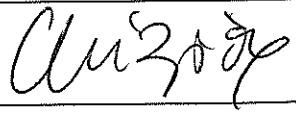

Sébastien LEPARLIER

19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 JUIN 2023 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	Excusé → pouvoir donné à D. Bürkli
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Jean-Baptiste GARDES	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	
M. Nicolas COUR	
Mme Lorraine GAY	
M. Arnaud NGATCHA	Excusé → pouvoir donné à Camille Vizioz-Brami
Mme Frédérique DUTREUIL	Excusé
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	